

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME I

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

ECOLOGIE

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION

CODE : 131105U21D1

CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 101

DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 08 février 2010,
sur avis conforme de la Commission de concertation**

ECOLOGIE

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'Enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et, d'une manière générale, des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

L'unité de formation doit permettre à l'étudiant :

- ◆ de développer la démarche active d'analyse suite aux paramètres fixés lors d'une observation scientifique ;
- ◆ de s'initier aux principes fondamentaux de l'écologie.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

- ◆ effectuer des opérations (additions, soustractions, multiplications et divisions) de nombres décimaux limités et de fractions, en utilisant judicieusement les propriétés des opérations et en respectant leurs priorités ;
- ◆ calculer une puissance entière ou la racine carrée positive d'un nombre positif (naturel, décimal ou fractionnaire) au moyen de la calculatrice ;
- ◆ résoudre des équations du premier degré des types $ax = b$, $x+a = b$, $ax + b = c$ et vérifier si un nombre est solution d'une équation du premier degré ;
- ◆ transformer une formule simple (périmètre, aire, volume, ...) de manière à expliciter une grandeur qui s'y trouve ;
- ◆ placer un point dont on donne l'abscisse sur une droite graduée, dont on donne la coordonnée dans un graphique cartésien et inversement, de lire cette abscisse ou cette coordonnée ;
- ◆ opérer sur des grandeurs (mesures de longueur, de surface, de volume, de temps, d'angle, ...), en effectuant, si nécessaire, des transformations d'unités de mesure ;
- ◆ calculer le périmètre, l'aire ou une dimension d'un triangle, d'un quadrilatère régulier, d'un cercle / disque, ...

- ◆ calculer l'aire latérale ou totale et le volume de solides usuels ;
- ◆ reconnaître si deux grandeurs sont proportionnelles, construire un tableau et un graphique mettant en relation différentes valeurs de ces grandeurs ;
- ◆ lire et comprendre :
 - un message simple lié à la vie quotidienne, pour y retrouver des informations explicites,
 - des informations contenues dans des ouvrages de référence ;
- ◆ s'exprimer oralement et par écrit :
 - rédiger un message simple mais clair et à la structure correcte ;
 - écrire, sous la dictée, un message d'un niveau de langue courant d'au moins dix lignes, respectant les principales règles d'orthographe ;
 - s'exprimer clairement à l'oral.

2.2. Titres pouvant en tenir lieu

C2D ou CESI

3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE DE FORMATION

3.1. Dénomination du cours	<u>Classement du cours</u>	<u>Code U</u>	<u>Nombre de périodes</u>
Ecologie générale	CT	B	56
3. 2. Part d'autonomie		P	14
Total des périodes			70

4. PROGRAMME

L'étudiant sera capable :

- ◆ d'utiliser à bon escient la terminologie relevant de l'écologie ;
- ◆ de décrire les principales notions d'une taxonomie relative à la faune et à la flore ;
- ◆ de distinguer l'écologue de l'écologiste ;
- ◆ d'identifier et de décrire les grandes subdivisions de l'écologie ;
- ◆ *au travers d'exemples appropriés :*
 - de citer les principales phases de la vie à la conquête de la terre ;
 - d'identifier les facteurs écologiques d'autoécologie (biotiques et abiotiques) ;
 - d'appréhender les lois qui régissent l'ensemble des individus d'une même espèce ;
 - de décrire l'évolution progressive et régressive des stades "séraux" des forêts ;
- ◆ d'analyser oralement un document vidéo et d'en débattre avec un regard critique de synécologue.

5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable,

en utilisant la terminologie appropriée,

- ◆ d'identifier les outils respectifs et appropriés applicables aux grandes subdivisions de l'écologie ;
- ◆ d'illustrer par un exposé les principaux écosystèmes liés directement ou indirectement à la forêt ;
- ◆ de proposer une action de génie écologique liée à l'enrichissement écologique des forêts.

Pour déterminer le degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ le respect du temps imparti,
- ◆ le degré de rigueur des propos scientifiques tenus,
- ◆ le niveau de précision du vocabulaire et de la terminologie employés.

6. CHARGE(S) DE COURS

Un enseignant.

7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Aucune recommandation particulière.